Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1981)

Heft: 587

Artikel: Le téléjournal, en attendant mieux

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012011

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MÉDIAS

Le téléjournal, en attendant mieux

Alors qu'il n'a pas encore digéré sa «décentralisation» et les corrections du Programme 80 opérées au 1er janvier dernier après une année de catastrophes en tous genres, le Téléjournal suisse alémanique continue de vivre des affaires pénibles: le lundi 23 mars, vers 21 h. 30, trois collaborateurs, dont un journaliste, étaient incarcérés par la police zurichoise sur la base de simples témoignages et restaient trois jours en prison. Une semaine plus tard, presque heure pour heure, le dernier bulletin du TJ suisse alémanique, toujours lui, ne comportait pas la moindre allusion à l'attentat contre Reagan, que toutes les télévisions du monde étaient en train de retransmettre en quasi-direct.

Les deux affaires sont évidemment de niveaux bien différents. La seconde ne fait que démontrer le manque de conscience professionnelle de certains collaborateurs, et d'abord du chef d'édition du soir en question. Même la lourdeur du média télévision ne saurait être invoquée en l'occurrence pour excuser un manquement dû au je-m'enfoutisme le plus impardonnable. «Blick» réclame

des têtes. Le procédé est scandaleux, mais la solution passe bien par des modifications dans l'organigramme.

Quant à l'arrestation d'une équipe de reportage TV en plein travail, elle pose bien d'autres problèmes. Me Charles Poncet expliquait sur cinq colonnes dans la «Tribune de Genève» (2.4.1981, p. 9) en quoi cette mesure était totalement illégale et surtout disproportionnée. En cause évidemment, la liberté de la radio et de la télévision, dont Denis Barrelet a fort bien dit que si elle ne se distinguait pas fondamentalement de la liberté de la presse, elle n'était pas encore vraiment reconnue, dans la mesure où les - jeunes - médias électroniques font peur et suscitent la méfiance. Or «l'esprit libéral ne saurait vénérer d'un côté la liberté de la presse et méconnaître la liberté de la radio et de la télévision comme droit fondamental» («Droit suisse des mass-media», Berne 1980, p. 51).

LA HARGNE ANTI-SSR

M. Schurmann, qui s'est montré tant pressé de codifier le droit de réponse en quelques directives difficilement appliquables, ne devrait pas en rester à sa conférence de presse du 27 mars dernier. En

juriste strict, il a rappelé que les accusés demeuraient présumés innocents jusqu'à preuve de la faute; preuve qui ne sera sans doute jamais apportée, — sans parler des témoins à charge qui se sont rétractés. Il reste que le directeur de la SSR se doit de protéger plus vaillamment son personnel contre les enragés de tout poil qui en veulent à la radio et plus encore à la TV, apparemment pour ses programmes et ses choix, en réalité pour son pouvoir, immense, toujours aussi immense.

De ce côté-ci de la Sarine, nous avons peine à imaginer la hargne anti-SSR et la rage anti-TV. Tous des tendancieux (lisez de gauche), produisant des émissions inobjectives, sur des sujets soigneusement sélectionnés pour ravager l'Etat et la société! Ces accusations ne viennent pas tellement de l'Alliance des Indépendants, qui récolte avec peine les signatures pour l'abolition du soi-disant monopole de la SSR. Elles émanent du Club Hofer bien sûr, mais aussi des milieux patriotiques, militaires, économiques, et d'associations apparemment privées constituées par des citoyens assez indignés pour mettre de l'argent, beaucoup d'argent, dans la dénonciation des crimes de la SSR: tels ce téléspectateur indigné de Birmensdorf ou les éditeurs (courageusement anonymes) du «Medien-Panoptikum» à Aarau.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Le banquier et le conseiller

Feuilletant le remarquable Les Banques suisses en question, de Claude Torracinta, je suis tombé sur deux passages, qui ont retenu mon attention:

— Le total des bilans des cinq plus grandes banques suisses (Union de Banques Suisses, Société de Banque Suisse, Crédit Suisse, Banque Populaire et Banque Leu) se monterait à 212 milliards de francs

pour l'année 1979, alors que dans le même temps, le budget de la Confédération est de 17 milliards environ...

Ce qui veut dire, me semble-t-il, en comptant pour simplifier 42 milliards par banque, que le membre du Conseil d'administration de l'une de ces banques préside aux destinées d'une somme qui est plus que le double de celle aux destinées de laquelle préside un conseiller fédéral...

Ne parlons pas d'un conseiller d'Etat! Les élections vaudoises ont «bien marché», puisque non seulement le camarade Schmutz a été élu et vient en tête, mais que 34% des électeurs se sont dérangés, ce qui est très honorable en ces temps de disgrâce. Mais l'abstention des 66 autres % ne s'expliquerait-elle pas, pour une part, par le sentiment que des citoyens de plus en plus nombreux ont qu'un conseiller fédéral, ça ne fait pas le poids vis-à-vis des magnats de la banque et de l'industrie?

- Et ceci encore:

«En 1979, les avoirs à l'étranger des banques suisses s'élevaient à 159 milliards, les cinq plus grandes assurant à elles seules 68% des affaires réalisées hors de Suisse.»